

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française nommant les membres du Conseil des arts forains, du cirque et de la rue

A.Gt 27-07-2007

M.B. 14-12-2007

Modifications :

A.Gt 19-02-2009 - M.B. 27-04-2009

A.Gt 19-07-2010 - M.B. 29-09-2010

A.Gt 22-07-2011 - M.B. 31-08-2011

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, notamment l'article 3, § 1^{er} et § 2, remplacé par le décret du 20 juillet 2005, et l'article 8;

Vu le décret du 17 juillet 2002 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs, notamment les articles 2 et 3;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, notamment les articles 51 et 52;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 juin 2006 portant exécution du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, notamment le chapitre II;

Considérant les appels publics à candidatures publiés au Moniteur belge respectivement les 1^{er} mars et 10 avril 2007;

Considérant que les membres remplissent les conditions de nomination prévues par les dispositions décrétales et réglementaires;

Considérant qu'il a été impossible de rencontrer le prescrit de l'article 2, alinéa 1^{er}, du décret du 17 juillet 2002 précité compte tenu du faible nombre de candidatures féminines,

Arrête :

Modifié par A.Gt 19-07-2010 ; A.Gt 22-07-2011

Article 1^{er}. - Sont nommés membres effectifs du Conseil des Arts forains, du Cirque et de la Rue :

1^o au titre d'experts justifiant d'une compétence ou d'une expérience dans le domaine des arts forains, du cirque et de la rue :

- Anne CLOSSET
- Benoît LITT
- - Olivier MINET [*modifié par A.Gt 22-07-2011*]
- Catherine WIELANT
- Luc DE GROEVE
- Alain SCHMITZ

2^o au titre d'expert issu d'une association ayant pour objet social au moins la défense des usagers ou d'une catégorie d'usagers :

- ... [*supprimé par A.Gt 22-07-2011*]

3^o au titre de représentants d'organisations représentatives d'utilisateurs agréés :

- Béatrice BUYCK



- Pauline DUTHOIT. *[modifié par A.Gt 22-07-2011]*

4° au titre de représentants de tendances idéologiques et philosophiques :

- Richard LAMBERT (CDH) *[modifié par A.Gt 22-07-2011]*

- Geneviève CABODI (ECOLO)

Modifié par A.Gt 19-07-2010 ; A.Gt 22-07-2011

Article 2. - Sont nommés membres suppléants du Conseil des Arts forains, du Cirque et de la Rue :

1° au titre d'expert justifiant d'une compétence ou d'une expérience dans le domaine des arts forains, du cirque et de la rue :

- Olivier MINET

- Benjamine HUYGHE

- Englebert PETRE *[[ajouté par A.Gt 19-07-2010]*

2° *[rétabli par A.Gt 22-07-2011]* au titre d'expert issu d'une association ayant pour objet social au moins la défense des usagers ou d'une catégorie d'usagers :

3° *[rétabli par A.Gt 22-07-2011]* au titre de représentants d'organisations représentatives d'utilisateurs agréées :

- Philippe Grombeer;

- Jean-Pierre Houet.

4° au titre de représentants de tendances idéologiques et philosophiques :

- Youri CAELS (ECOLO). *[modifié par A.Gt 22-07-2011]*

Bruxelles, le 27 juillet 2007.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel,

Mme F. LAANAN